

LE CONCEPT D'ARBITRAGE

Journée d'étude du Centre d'Etudes et de Recherches sur les contentieux (C.E.R.C)
Sous coordination de Mme LEROY Camille et M. YBOUD Loïc
Amphithéâtre 500.1

Le centre d'études et de recherche sur les contentieux (CERC) organise, en association avec le [Juris Club Toulonnais](#) (JCT) une table ronde sur : « Le concept d'arbitrage ». Placée sous la responsabilité scientifique de Mme Leroy Camille et M. Yboud Loïc. Cette manifestation se déroulera le vendredi 3 juin 2016 de 9 heures à 18 heures.



« [...] De quel droit ne parlerai-je pas de la médecine sans être médecin si j'en parle comme un chien ? Pourquoi ne parlerai-je pas de la drogue sans être drogué, si j'en parle comme un petit oiseau [...] L'argument de l'expérience réservée est un mauvais argument réactionnaire [...]. » G. Deleuze, *Pourparlers*, 1972-1990. Les éditions de minuit, Paris, 2003, p. 22

L'objet de cette journée d'études sera de développer une analytique du « concept d'arbitrage » à partir de la mise en œuvre de celui-ci dans le domaine sportif et ceci dans le but de développer notre compréhension du « concept juridique d'arbitrage ». Pour cela nous devons préciser de manière liminaire notre usage du terme de concept.

Celui-ci sera entendu comme un instrument intellectuel disposant toujours de deux facettes : normative et cognitive. En ce sens, un concept offre une mise en ordre du monde et une représentation de celui-ci. En outre, un concept est toujours une manière spécifique de répondre à un problème que nous pose le monde. En ce sens, le concept n'est finalement qu'un savoir pratique. Le concept est à lui-même sa raison : « la raison » de la règle qu'il installe.

Notre volonté dans le cadre de cette journée d'études sera de croiser les regards et les analyses entre deux domaines spécifiques de mise en œuvre de ce concept d'arbitrage : nous faisons ainsi le pari de dégager, non seulement, une question commune expliquant la pertinence du concept mais aussi celui de clarifier la structure interne du concept. Cette volonté de croiser arbitrage sportif et arbitrage juridique peut sembler artificielle mais elle résulte pour nous d'une certaine idée de la pensée et plus largement de la pensée juridique. Nous souhaitons ainsi récuser l'argument de l'expérience réservée. Il est commun d'affirmer que l'innovation se manifeste toujours à la frontière des savoirs et des disciplines nous souhaitons ici mettre en œuvre concrètement cette affirmation. En croisant les expériences et les discours de juristes, de sportifs et d'arbitres nous avons ainsi vocation à provoquer la pensée... Celle-ci bien souvent ne se manifeste que dans l'inamical et à partir de ce qui la provoque du dehors... autrement elle ne fait que ronronner. Cette approche nous semble pertinente au regard de l'expérience du juriste.

L'arbitrage semble *prima facie* pour le juriste un champ relativement bien cerné. Il se présente, de manière classique, sous l'apparence d'un mode conventionnel de règlement juridictionnel des litiges rendant compte d'une perception pragmatique du droit. Pour autant son extension contemporaine semble paradoxalement exprimer une certaine fragilité. On sait que ce qu'un concept gagne en compréhension il est nécessairement amené à le perdre en extension – et réciproquement. De fait, le champ de l'arbitrage gagne de manière continue du terrain et suscite, dès lors, et à la marge de réels problèmes de définition. Entre les diverses formes de l'arbitrage n'existe bien souvent qu'un « air de famille ».

Notre propos à l'occasion de cette journée tendra donc à opérer une conversion du regard afin de clarifier ce concept et de comprendre sa pertinence. Pour ce faire nous avons décidé de développer notre réflexion de la manière suivante. Après avoir, dans le cadre de propos introductifs, dégagé la singularité de l'arbitre et du juge nous serons conduits à réfléchir ensemble à trois questions qui mettent en cause les comportements qualifiés de *nomotropiques* : ceux qui sont ainsi orientés conformément à la règle. Il s'agit donc de penser la relation à la règle de manière différente de celle classique adoptée par le juriste selon une modalité simple d'application ou de refus et de rendre ainsi justice à une sorte de pragmatisme de la règle. Le particularisme du fait de suivre une règle : dans la gestion de ces comportements *nomotropiques* l'arbitre doit-il conduire, diriger ou seulement faciliter la mise en œuvre du « jeu » dans lequel œuvre la règle ? Le fait de contrevenir à la règle pour l'arbitre s'analyse-t-il de manière spécifique ? Tricher est-ce ainsi changer de jeu ? L'arbitre fait-il une distinction entre les fautes (fautes dans le jeu ou contre le jeu...) ? La mise en œuvre d'une sorte de *panoptique* liée à une certaine conception arbitrale est-elle à même de modifier la pratique arbitrale ? Cette question qu'illustre par exemple l'intervention de la vidéo dans le domaine sportif peut servir de paradigme afin de discuter pour les juristes des questions tenant à la publicité ou à la transparence de l'arbitrage juridique...

Programme

Vendredi 3 juin 2016

10H00 Présentation de la table ronde par **Monsieur Thierry Di Manno**, Doyen de la faculté de Droit de Toulon.

10h10 Allocution d'ouverture des travaux de l'atelier : **M. Pascal Richard et Mme Sophie Perez**, Directeurs du Centre d'études et de recherches sur les contentieux (C.E.R.C.)

10H20

Propos introductifs : Présentation de l'arbitrage.
M. Charles Jarrosson, Professeur à l'Université de Paris Panthéon-Assas :

Table ronde 1 L'approche institutionnelle de l'arbitrage

Modérateur : **Jean-Christophe Roda**, Professeur à l'Université de Toulon.

10H45 Dialogue sur « **Existe-t-il un ordre juridique sportif ?** » par Jordane Arlettaz, Professeur à l'Université de Montpellier

11H00 Dialogue sur « **Le Tribunal arbitral du sport, une « Cour suprême du sport ?** » » par, Guillaume Payan, Maître de conférences à l'Université de Toulon.

11H15 : *Discussion avec la salle*

- M. Yves Merens, Journaliste sportif à Nice-Matin
- M. Philip Fitzgerald, Docteur en droit et avocat au barreau de Toulon ;
- M. Serge Bernard, Judoka septième dan, Vice-Président de la ligue PACA ;
- M. Patrick Arlettaz, Ex-entraîneur des lignes arrières de Perpignan ;
- M. Alex Massari, Président de l'association du Rugby club Toulonnais ;
- M. Maurice Duny, Ancien arbitre top 14.
- M. Jean-François Bruzi, Bibliothécaire, Membre du C.E.R.C. ;
- M. Loïc Yboud, A.T.E.R à l'Université de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Mohamed Keita, A.T.E.R. à l'Université de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Bahaa Boukhdoud, Docteur en droit à l'Université de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Maxime Lei, doctorant contractuel en droit public à la Faculté de droit de Toulon, C.E.R.C ;
- Mme Camille Leroy, doctorante en droit public à la faculté de Droit de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Rayann Mouslim, étudiant à l'Université de Toulon, arbitre au judo ;

12H00 : Pause

14H00 : Reprise des débats

Table ronde 2 Le processus décisionnel : les moyens au service de l'arbitre
--

Modérateur : **Yves Merens**, Journaliste sportif à Nice-Matin.

14H00 : Dialogue sur « **L'utilisation de la règle par les différents acteurs juridiques et sportifs : l'intervention de l'arbitre** » par Marc Peltier, Maître de conférences, Directeur du Centre du droit du sport de l'Université de Nice.

14H20 : Dialogue sur « **Techniques et technologies au service de l'arbitrage** » par Messieurs Serge et Michel Pautot, Avocats au barreau de Marseille et représentants de l'association Légisport.

14H40 : *Discussion avec la salle* :

- M. Yves Merens, Journaliste sportif à Nice-Matin
- M. Philip Fitzgerald, Docteur en droit et avocat au barreau de Toulon ;
- M. Serge Bernard, Judoka septième dan, Vice-Président de la ligue PACA ;
- M. Patrick Arlettaz, Ex-entraîneur des lignes arrières de Perpignan ;
- M. Alex Massari, Président de l'association du Rugby club Toulonnais ;
- M. Maurice Duny, Ancien arbitre top 14.
- M. Jean-François Bruzi, Bibliothécaire, Membre du C.E.R.C. ;
- M. Loïc Yboud, A.T.E.R à l'Université de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Mohamed Keita, A.T.E.R. à l'Université de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Bahaa Boukhdoud, Docteur en droit à l'Université de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Maxime Lei, doctorant contractuel en droit public à la Faculté de droit de Toulon, C.E.R.C. ;
- Mme Camille Leroy, doctorante en droit public à la faculté de Droit de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Rayann Mouslim, étudiant à l'Université de Toulon, arbitre au judo ;

15H30 : Pause

Modérateur : **M. Charles Jarrosson**, Professeur à l'Université de Paris Panthéon-Assas

16H00 : Dialogue sur « **Contrevenir à la règle : les cas de la tricherie et de la faute** » par Frédéric Buy, Professeur à l'Université Aix-Marseille.

16H20 : Dialogue sur « **L'expérience de l'arbitrage aux Etats-Unis** » par Jean-Christophe Roda, Professeur à l'Université de Toulon.

16H40 : *Discussion avec la salle*

- M. Yves Merens, Journaliste sportif à Nice-Matin
- M. Philip Fitzgerald, Docteur en droit et avocat au barreau de Toulon ;
- M. Serge Bernard, Judoka septième dan, Vice-Président de la ligue PACA ;
- M. Patrick Arlettaz, Ex-entraîneur des lignes arrières de Perpignan ;
- M. Alex Massari, Président de l'association du Rugby club Toulonnais ;
- M. Maurice Duny, Ancien arbitre top 14.
- M. Jean-François Bruzi, Bibliothécaire, Membre du C.E.R.C. ;
- M. Loïc Yboud, A.T.E.R à l'Université de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Mohamed Keita, A.T.E.R. à l'Université de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Bahaa Boukhdoud, Docteur en droit à l'Université de Toulon, C.E.R.C. ;

- M. Maxime Lei, doctorant contractuel en droit public à la Faculté de droit de Toulon, C.E.R.C ;
- Mme Camille Leroy, doctorante en droit public à la faculté de Droit de Toulon, C.E.R.C. ;
- M. Rayann Mouslim, étudiant à l'Université de Toulon, arbitre au judo ;

17H00 : Propos conclusifs par Gérald Simon, Professeur à l'Université de Bourgogne

17H30 : Fin des travaux

